

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4801**

commune (s) :

objet : Territoires de la Communauté urbaine de Lyon - Mission d'appui pour le développement de la mise en oeuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés de la Communauté urbaine 2014-2018 - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Abrogation de la décision n° B-2013-4696 du Bureau du 4 novembre 2013

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4801**

objet : **Territoires de la Communauté urbaine de Lyon - Mission d'appui pour le développement de la mise en oeuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés de la Communauté urbaine 2014-2018 - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Abrogation de la décision n° B-2013-4696 du Bureau du 4 novembre 2013**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n°2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2013-4696 du 4 novembre 2013, le Bureau a autorisé la signature du marché de prestations intellectuelles "Mission d'appui pour le développement de la mise en œuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés de la Communauté urbaine de Lyon 2014-2018".

Or, le Bureau n'est pas compétent pour décider l'autorisation de signature d'un marché à bons de commande avec engagement de commande minimum mais sans engagement de commande maximum.

L'autorité compétente pour autoriser la signature d'un marché à bons de commande avec engagement de commande minimum, mais sans engagement de commande maximum, est le Conseil ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Abroge la décision n° B-2013-4696 du Bureau du 4 novembre 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.